

DELIBERATION N° 96/09-02 - INSTALLATIONS SPORTIVES DU STADE DU BON CURE/DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'une partie des installations sportives du stade du Bon Curé est utilisée par les élèves du Collège Jacques Monod de LUDRES, depuis 1987.

Ces installations, mises gratuitement à la disposition du Collège complètent les équipements sportifs de l'Aire de Jeux couverte et permettent la pratique de toutes les disciplines de plein air. A ce titre, Madame le Principal a présenté le programme d'éducation physique de l'année 1996/1997 et, compte-tenu des effectifs du Collège, a sollicité un réaménagement de ces installations.

Les divers travaux de réfection et d'extension ont été chiffrés pour un montant de :

- Prolongement de la piste de course de vitesse :	34 530 F TTC
- Aire de saut en longueur :	30 152 F TTC
- Aire de saut en hauteur :	4 506 F TTC
- Réaménagement du terrain de basket :	22 892 F TTC
- Création d'un local de rangement (25 m2)	69 345 F TTC
- Extension du local à matériel (23 m2)	77 666 F TTC
- Frais maître d'oeuvre	15 000 F TTC

-----  
TOTAL 254 091 F TTC

Il indique que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Syndicat Intercommunal Scolaire de NANCY.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire de NANCY pour un montant de travaux estimé à 254 091 F TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les travaux et à signer les marchés et pièces s'y rattachant,
- d'inscrire les crédits nécessaires au B.S. 1996, soit 254 091 F TTC.